

ASSEMBLÉE NATIONALE26 novembre 2017

GARDE ALTERNÉE - (N° 416)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 5**

présenté par

M. Bazin, M. Aubert, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Ferrara, M. Hetzel, M. Lurton,
M. Menuel, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Trastour-Isnart et Mme Valentin

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sujet de cette proposition de loi est trop grave, trop important, pour être voté ainsi.

On nous propose un texte, presque à la sauvette, dans une « niche » parlementaire alors qu'il va être déterminant pour la vie de nombreux enfants et de nombreuses familles.

Il faut remarquer qu'aucune étude d'impact n'a été faite.

Aucun avis n'a été demandé. Ni celui du Conseil d'État, ni celui du Haut Conseil de la Famille, ni celui de la Caisse nationale des Allocations familiales.

Il est donc demandé de sursoir. Le gouvernement promet un texte sur la Famille, il convient d'attendre ce futur débat.

Il convient de respecter l'intérêt des enfants et de discuter de ces dispositions dans de bonnes conditions.